

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 613

présenté par
M. Gille
-----**ARTICLE 11**

À l'alinéa 15, après le mot :

« services »,

insérer les mots :

« sociaux et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec le b du 5° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, auquel renvoie cet alinéa.